

L'ENJEU EXPRESS

S'indigner, s'informer, s'impliquer (Robert Jasmin)

Dans ce numéro

L'interculturel dans les cégeps
Page 2

Comité de la condition féminine : plan de travail 2011-2012
Page 2



La FEC a participé activement au 6^e congrès mondial de l'IE
Page 3



Jeunes professeurs, dites-nous...
Page 3

Une réflexion sur le développement durable et la décroissance
Page 4



L'enseignante et l'enseignant « non permanent – à temps partiel » et les prestations d'invalidité
Page 4

138 fois... mon Dieu!
Page 5

Le premier Forum social bas-laurentien : un succès mobilisateur qui aura des suites
Page 6

Tourné vers l'avenir - Le dossier de Soins infirmiers
Page 6



Éditorial

Sortir du paradigme néolibéral



Mario Beauchemin
Président de la FEC-CSQ
fec.Beauchemin.Mario@csq.qc.net

Dans un article paru le 4 octobre dernier dans les pages du journal *Le Devoir* sur les « indignés » de Wall Street, les auteurs mentionnent qu'il n'y a aucun dénominateur commun dans les griefs exprimés par les « apprentis révolutionnaires », puisque leurs revendications portent à la fois sur le chômage, le renflouement des banques à l'aide de l'argent des contribuables, l'endettement des étudiantes et des étudiants, le réchauffement climatique, etc. Je crois au contraire qu'il y a bel et bien un fil conducteur qui traverse l'ensemble de ces revendications : la critique du paradigme néolibéral.

Le paradigme néolibéral

La représentation néolibérale du monde – véritable bras droit du mode de production capitaliste depuis une trentaine d'années – repose sur un courant de pensée qui prône, sans presque aucune nuance, la libéralisation du commerce national et international, la privatisation des entreprises et des services publics, la réduction de la taille de l'État, la dérèglementation, la baisse des taux d'imposition des compagnies et des particuliers, l'augmentation des tarifs et la lutte au déficit budgétaire qui se traduit, entre autres choses, par de nombreuses compressions budgétaires. En somme, les adeptes de cette représentation des rapports humains et de l'économie défendent la toute-puissance du marché, la restriction des interventions étatiques dans l'économie et la liberté absolue de l'individu.

Cette conception des rapports sociaux et économiques a des effets dévastateurs sur les sociétés et les individus. La crise financière qui affecte encore les États-Unis et les pays de l'Union européenne provient directement de la

dérèglementation des marchés financiers mise en place par l'administration républicaine de George W. Bush. La collusion et la corruption dans le secteur de la construction au Québec sont largement tributaires de la réingénierie de l'État du gouvernement libéral qui a privé de ses experts le Ministère des Transports du Québec. L'accentuation de l'écart entre les riches et les pauvres au Canada est aussi une conséquence de ces politiques néolibérales qui nient toute forme de répartition équitable de la richesse. La hausse des frais de scolarité et des tarifs d'Hydro-Québec relève aussi de cette logique néolibérale, qui refuse d'envisager d'autres solutions. Et pourtant elles existent, comme je le mentionnais dans le numéro de février 2011 de *L'Enjeu Express*.



Ce paradigme néolibéral – qui vise à lever tous les obstacles

au développement économique – est aussi à l'origine du déficit démocratique qui affecte une bonne partie des sociétés occidentales. Comment faire confiance à la classe politique et au processus démocratique dans son ensemble quand, par exemple, le gouvernement canadien négocie un accord de libre-échange avec l'Union européenne sans mettre au courant la population des enjeux de cette négociation? Quand le gouvernement québécois décide d'accorder des permis d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste sans consulter les populations concernées et sans les informer des conséquences possibles sur leur mode de vie?

L'importance d'unir nos forces

Face aux conséquences néfastes de ce néolibéralisme, nous assistons depuis quelques mois à une multiplication des manifestations en Europe, aux États-Unis et au Québec. Si, en Europe, le « mouvement des indignés » semble former un tout cohérent, et qu'aux États-Unis les organisations syndicales ont décidé de rejoindre le mouvement « Occupy Wall Street », force est de

constater que nous sommes loin de former un front uni au Québec.

Le 24 septembre dernier, plus de 2 000 personnes ont manifesté devant les bureaux de Jean Charest à Montréal pour revendiquer la création d'une commission d'enquête publique sur la corruption dans le milieu de la construction et pour dénoncer les récentes compressions budgétaires et la décision de hausser les frais de scolarité. S'inspirant du mouvement « Occupy Wall Street », un appel a été lancé sur les réseaux sociaux pour occuper Montréal le 15 octobre. La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics organise une manifestation le 22 octobre prochain pendant le congrès du Parti libéral à Québec. Le 10 novembre, c'est au tour du mouvement étudiant de manifester contre la hausse des frais de scolarité.

En outre, plusieurs groupes de réflexion ont vu le jour au cours des derniers mois au Québec. Le groupe *Sortie 13* vise, selon leur site Internet, à insuffler une « vision rafraîchissante et un leadership pour créer une société inspirante, novatrice et prospère, et ceci, tant sur le plan économique, environnemental que social ». Génération d'idées est, par ailleurs, une organisation indépendante et non partisane qui a pour mission d'offrir aux Québécoises et aux Québécois âgés entre 20 et 35 ans un espace propice à l'expression d'idées porteuses en vue de faire face aux défis à venir de la société québécoise.

Curieusement, les organisations syndicales sont plutôt silencieuses face à l'émergence de ces groupes et aux différentes actions de ces acteurs sociaux. Elles pourraient pourtant donner un peu de cohérence à ces mouvements citoyens en mettant leurs ressources humaines, matérielles et logistiques à leur disposition. Les organisations syndicales devraient également construire une plate-forme de revendications, dont la première pourrait être la création d'états généraux sur la démocratie au Québec. Les citoyennes et les citoyens du Québec pourraient ainsi librement s'exprimer, par exemple, sur leur rapport au politique et à l'économie, sur la pertinence d'un mode de représentation proportionnelle, sur la place des régions dans le système politique actuel et sur la nécessaire réforme de la fiscalité des entreprises et des particuliers.

Bref, nous pourrions nous exprimer sur le Québec que nous voulons.

Vie syndicale

Prix Nicole-Fortin 2011-2012

Le Prix Nicole-Fortin est de retour en 2011-2012. L'objectif de ce prix est d'encourager l'implication citoyenne en soutenant la réalisation d'un projet d'équipe étudiant. Trois bourses d'implication citoyenne d'un montant de 1500 \$ chacune seront remises pour soutenir des groupes d'étudiantes et d'étudiants dans la réalisation d'un projet d'activité ou de recherche visant à sensibiliser et à mobiliser le milieu collégial sur des enjeux politiques, sociaux ou environnementaux.

Pour participer au Prix Nicole-Fortin, le projet étudiant doit avoir un impact dans le milieu collégial ou local. Il doit de plus être réalisé par des étudiantes et étudiants qui fréquentent le cégep et dont le projet est en voie de réalisation ou sera complété au mois de juin 2012.

Les syndicats locaux ont déjà reçu tous les documents nécessaires à ce sujet. Les étudiantes et/ou étudiants qui souhaitent participer au Prix Nicole-Fortin doivent se référer à leur syn-

dicat local pour obtenir les informations et le formulaire de participation. Ils doivent de plus remettre les documents à fournir au syndicat local. Ce dernier aura la responsabilité de sélectionner les deux meilleurs projets et acheminer ceux-ci à la FEC-CSQ avant le 1er février 2012.

Finalement, le comité de sélection de la FEC-CSQ rendra officielle la sélection des candidatures au courant de la session d'hiver 2012 et procédera par la suite à la remise des bourses.



Projet : Les détergents pour véhicules, impacts négligeables ou pas? Prix remis par Louis-Philippe Paulet et Serge Péloquin aux étudiantes et étudiants du Cégep de Sorel-Tracy.



Projet : Les conditions de vie des enfants au Mexique et en Inde avec une comparaison avec les enfants du Québec Prix remis par Mario Beauchemin et Jean-François Bergeron aux étudiantes et étudiants du Cégep de Drummondville.



Projet : La semaine interculturelle Prix remis par Mario Beauchemin et Joce lyn Armstrong aux étudiantes et étudiants du Cégep de Sainte-Foy

L'interculturel dans les cégeps



Louise Pagé
Enseignante au Collège de Bois-de-Boulogne
louise.page@bdeb.qc.ca

La multiethnicité est une réalité de plus en plus présente dans nos classes : des individus qui n'ont pas les mêmes origines, valeurs, référents et règles de comportement. Qu'ils soient immigrants de 1^{re} génération (nés à l'étranger), de 2^e génération (nés au Canada, de parents nés à l'étranger) ou de 3^e génération (de parents d'origine étrangère nés au Canada), ou qu'ils soient étudiants étrangers (séjour d'études), assis devant nous, ils ont le même désir de réussite que les étudiants d'origine québécoise. On ne peut ignorer le fait de l'importance de l'immigration comme véhicule de changements sociaux. La réalité de l'ensemble du réseau collégial doit s'ajuster en fonction d'une clientèle de plus en plus diversifiée. Dans un Québec qui discute de pluralisme et de laïcité, d'identité nationale et de droits collectifs, ne doit-on pas créer des conditions pour composer avec la diversité culturelle et ethnique ?

Quand la cohabitation ethnique devient obligatoire et quotidienne, côtoyer la différence peut être source de richesse, d'ouverture sur le monde, d'apprentissages multiples, mais aussi de tensions, de jugements de valeur, de rejets intellectuels ou affectifs, et nécessiter des ajustements. Dans chaque communauté, des sentiments originaux d'appartenance et de préférence engendrent des rapprochements ou des oppositions, et ce, même entre groupes minoritaires. En tant qu'enseignante et enseignant, il nous importe de créer des conditions de réussite équitables pour toutes et tous et d'ajuster nos approches pédagogiques de façon à maximiser les avantages de ces différences et à minimiser les conflits qui en ressortent. Au-delà de leur réussite, c'est leur intégration dans

la société québécoise qui en résultera, ainsi que celle de leurs pairs. En dépit de leur capacité à intégrer leurs diverses identités, à s'insérer socialement malgré leurs différences, il reste que les conjonctures économiques et sociales accentuent chez eux les problèmes d'exclusion (accès au logement et à l'emploi de leurs parents ; problématiques constitutionnelles, linguistiques ou religieuses). Il ne faudrait pas qu'ils croient que l'école n'est pas faite pour eux. Lieu d'apprentissage de la gestion interculturelle, le collège peut les amener à dépasser ces visions et à relativiser celles de leurs proches, sans que nul ne ressentent une crainte de se faire assimiler ou minoriser.

Notre clientèle de demain s'annonce. Au début des années '90, la diversité à l'école se posait surtout en termes de langue maternelle ; aujourd'hui, cette variable est devenue le lieu de naissance et l'origine ethnique de l'étudiant. En 2009, au MELS, une étude montre une augmentation de 30 %, en 10 ans, d'élèves du pré-collégial fréquentant le Programme d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français. Ces jeunes proviennent principalement de l'Afrique, l'Europe et l'Asie affichant une décroissance.¹ Entre 1991 et 2001, l'immigration représentait plus de 60 % de la croissance de la population active au Québec ; dès 2011, elle pourrait en représenter la totalité. En 2010, le Québec accueillait 53,985 immigrants, 9,1 % de plus qu'en 2009. Les jeunes de moins de 25 ans représentent 31 % de ce total. Montréal n'est plus la seule destination des immigrants : 71,7 % s'installent dans la région de Montréal, 8,0 % en Montérégie, 5,6 % dans la région de Laval et 4,7 % dans celle de Québec. L'Afrique représente la principale région de provenance (36,8 %) ; suivent l'Asie (25,4 %), l'Amérique (21,1 %) et l'Europe (16,6 %)². Nos connaissances des communautés culturelles d'il y a 20 ans ne suffisent plus. Les flux migratoires changent ; c'est dans cette dynamique que s'inscrit la démarche interculturelle.

Pour l'accueil, l'intégration et la réussite de ces étu-



diantes et étudiants, et pour une saine gestion des classes, la pratique de l'interculturel nous interpelle. Déjà, plusieurs collèges répondent à cette situation par des comités locaux et des politiques interculturelles. Une meilleure connaissance des étudiantes et étudiants, un climat favorisant la communication et une prise en compte de ces élèves dans nos pratiques pédagogiques aideraient à faire face à ces nouveaux défis. Introduire une pédagogie qui tienne compte de la dimension multiculturelle demande un ajustement dans nos pratiques, non un changement radical. Les collèges devraient nous fournir des informations sur l'origine ethnique des étudiantes et étudiants, leur pays de naissance et leur langue maternelle pour mieux évaluer la composante de nos classes et introduire des activités de sensibilisation dans nos cours. Des politiques d'éducation interculturelle et d'intégration dans tous les collèges permettront de mettre en place des mécanismes d'accueil, d'intervention, de soutien et d'aide à la réussite auprès de ces clientèles. De la formation en pédagogie interculturelle offerte aux enseignantes et enseignants permettra de les outiller et de les rassurer dans leur démarche.

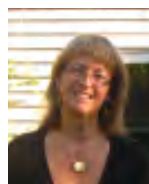
« La prise de conscience culturelle apporte sa dimension de plaisir³ ».

Ne nous privons pas...

- 1 « Les élèves issus de l'immigration - Regards de 2009 », dans *Revue pédagogique*, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- 2 Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, 2011.
- 3 Parent, Roger, *Résoudre des conflits de culture. Essai de sémiotique culturelle appliquée*, PUL, Québec, 2010, p.77.

Vie syndicale

Comité de la condition des femmes : Plan de travail 2011-2012



Silvie Lemelin
Coordonnatrice du CCF-FEC et enseignante au cégep de Victoriaville
lemelin.silvie@cgpvicto.qc.ca

Le Comité de la condition des femmes (CCF) de la FEC est constitué d'une représentante de chacun de nos treize syndicats¹, de sa coordonnatrice élue et de la responsable politique membre du bureau exécutif de la FEC. Ses mandats sont les suivants :

1. favoriser l'amélioration de la condition des femmes par la sensibilisation, par le travail en collaboration avec d'autres instances et groupes voués à la défense des droits des femmes et par la formation d'une relève féministe ;
2. développer et diffuser des analyses ou points de vue féministes et sensibiliser les membres des syndicats aux enjeux concernant les conditions de vie et de travail des femmes ;
3. contribuer à faire progresser les conditions de travail du personnel enseignant des cégeps, en particulier des enseignantes.

Solidarités féministes

En 2011-2012, en plus de participer aux réunions du Réseau des femmes de la CSQ² et de soutenir ses membres dans leurs actions féministes au local, le comité

appuiera la Coalition nationale contre les publicités sexistes et la Fédération des femmes du Québec³. Le CCF souhaite aussi développer des liens de solidarité avec les femmes de la Confédération nationale des éducatrices et éducateurs d'Haïti. Enfin, le comité participera aux États généraux de l'action et de l'analyse féministes (voir encadré).

Dossiers prioritaires

D'abord, pour faire progresser la conciliation famille-travail dans les cégeps, le CCF compte aider la FEC à analyser les actions réalisées par les collèges pour ensuite identifier de nouvelles mesures à proposer et des stratégies pour les faire cheminer. En ce qui concerne l'accès à l'égalité syndicale, le CCF veut favoriser la participation des enseignantes aux instances syndicales où elles sont trop peu présentes et proposera à la fédération des moyens pour améliorer leur représentativité.

- 1 À ce jour, seuls les syndicats de Drummondville, Gaspé, et Matane ne sont pas représentés au CCF. Si vous êtes membre d'un de ces syndicats et que la condition des femmes vous intéresse, contactez votre exécutif. Pour plus d'informations sur le CCF : <http://www.fec.csq.qc.net/index.cfm/2,0,1678,9689,2742,1663,html>
- 2 Ces réunions rassemblent des enseignantes, des infirmières, des membres du personnel de soutien ou des professionnelles syndiquées à la CSQ.
- 3 La FFQ a grand besoin d'être soutenue financièrement cette année, depuis que le gouvernement Harper a coupé une subvention qui représentait le tiers de son budget annuel. Les sympathisantes sont d'ailleurs invitées à devenir membres et à convaincre au moins une femme de leur entourage d'adhérer à cette organisation fondée en 1966 par Thérèse Casgrain. <http://www.ffq.qc.ca/simpliquer/devenir-membre/>

Le féminisme dans tous ses états

Vingt ans après le forum « Pour un Québec féminin pluriel », tenu en 1992, qui a établi la lutte à la pauvreté comme une des priorités du mouvement des femmes et qui a forgé ses actions depuis lors, ce grand remue-méninge lancé en mai dernier veut renouveler les priorités et les stratégies féministes pour faire face aux défis actuels. Réunissant des femmes de tous les horizons et menés par un comité d'orientation constitué de 24 femmes élues, les États généraux de l'action et de l'analyse féministes, après des tournées régionales et un colloque national à Québec en mai prochain, culmineront dans un grand forum à l'automne 2012. Le CCF y sera.

<http://www.ffq.qc.ca/luttes/etats-generaux/>



La FEC a participé activement au 6^e Congrès mondial de l'IE



Pierre Girouard
4^e vice-président à la FEC-CSQ et
responsable de l'international
pierre.girouard@cegepst.qc.ca

Réseau des Communications

Les responsables des Communications de nombreux syndicats ont échangé sur leurs expériences et quant aux défis auxquels les organisations sont confrontées pour gagner la bataille médiatique en faveur d'une forte représentation syndicale.

Une représentante du Lärarförbundet, le plus grand syndicat d'enseignants de la Suède, est venue y présenter une campagne multimédia articulée autour du slogan « Tout commence avec un bon professeur », un slogan qui a été brandi devant le bâtiment abritant la cérémonie de remise du Prix Nobel à Stockholm. On peut visionner cette intéressante vidéo en visitant le site du Lararforbundet.

Tenu au Cap en Afrique du Sud du 20 au 26 juillet 2011, le 6^e Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation (IE) a permis à quelque 1800 délégués de 142 pays de renforcer les liens de solidarité entre les travailleuses et les travailleurs de l'éducation du monde entier. Les délégués y ont abordé les questions contemporaines majeures concernant leurs organisations, le mouvement syndical international enseignant, ainsi que la lutte constante pour réaliser une éducation publique pour tous.



La lauréate Pauline Ladouceur et Pierre Girouard

prochaine décennie. Le document est disponible sur le site de l'IE ainsi que sur le site de la FEC.

Atelier sur la crise financière

Madame Randi Weingarten, présidente de l'American Federation of Teachers, a bien décortiqué les répercussions négatives de la crise financière sur le monde de l'éducation. Selon elle, bien que les services publics n'aient nullement provoqué cette crise financière, ce sont eux qui en paient la note très largement. Afin d'expliquer comment nos gouvernements s'y prennent pour justifier les attaques de la droite contre nos systèmes d'éducation, madame Weingarten a exposé sa vision selon laquelle nos dirigeants se sont employés à diviser les enseignants entre eux, pour les séparer des parents, pour les déshumaniser et pour enlever toute légitimité et toute crédibilité à leur profession et à leur droit d'association, et cela, en parvenant au résultat de privatiser et de sous-financer l'éducation plutôt que de miser sur de meilleurs systèmes d'éducation, mieux financés, comme outils par excellence pour sortir de cette crise financière.

Deux prix à des enseignantes exceptionnelles

Lors d'une cérémonie officielle, l'IE a honoré Pauline Ladouceur (Prix de l'Éducation Albert Shanker) et Gülçin Isbert (Prix des droits humains et syndicaux Mary Hatwood Futrell).

Mme Ladouceur, de la FSE-CSQ, a enseigné, durant plus de 25 ans, auprès d'élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage dans des communautés désavantagées. Elle a également formé des enseignant(e)s à l'Université du Québec. Une vidéo, dans laquelle elle relate les grandes étapes de son cheminement, peut être consultée sur YouTube.

L'enseignante du primaire Gülçin Isbert, d'Istanbul en Turquie, a été honorée pour son action à promouvoir l'autonomisation des femmes et les droits des minorités ethniques. Elle est une des 30 syndicalistes turcs en procès depuis novembre 2009 pour leur prétendue appartenance à une organisation kurde soi-disant « illégale ». Malgré les nombreuses représentations exercées par l'IE, les autorités turques l'ont empêchée de se rendre au Cap pour recevoir son prix. Madame Isbert a dû s'adresser aux congressistes au moyen d'une vidéo qui est disponible sur YouTube.

Un Québécois réélu au Bureau exécutif de l'IE

Alain Pélissier, retraité de la CSQ, a conservé le « siège ouvert » qu'il occupait au Bureau exécutif depuis 2004. Un résultat important pour la CSQ qui pourra continuer de compter sur cette oreille attentive au sein du BE.

Caucus de l'Enseignement supérieur

Les participants au Caucus de l'Enseignement supérieur ont déploré les attaques dont les collèges et les universités sont victimes depuis quelques années, par exemple au Wisconsin, ou encore au Québec et en Allemagne où la question des frais de scolarité refait surface, en plus des coupures qui se succèdent. L'universitaire irlandais Mike Jennings (IFUT) a bien résumé les enjeux auxquels nous devons faire face : « Une attaque contre les enseignants est une attaque contre l'éducation. Une attaque contre l'éducation est une attaque contre les étudiants. Une attaque contre les étudiants est une attaque contre notre avenir. »

François Beauregard, du Service des communications de la CSQ, y a présenté le guide réalisé et publié en février 2011, Les médias sociaux : des outils aussi utiles que redoutables. Ce guide peut être consulté et téléchargé sur le site de la CSQ.

Adoption du document politique

Le moment le plus fort du Congrès fut l'adoption du document politique « Une éducation de qualité pour bâtir l'avenir », fruit de trois tournées de consultation auprès des professionnels de l'éducation de toutes les régions du monde. La délégation de la CSQ y avait notamment fait intégrer des précisions sur les nouvelles technologies et sur l'inclusion des élèves ayant des besoins particuliers. À travers cette Politique, l'IE a véritablement défini ses grandes orientations pour la

Vie syndicale

Jeunes professeurs, dites-nous...



Hélène Parent
Enseignante au cégep de Sainte-Foy
hparent@cegep-ste-foy.qc.ca

Les syndicats se préoccupent de leur relève. Si on allait les entendre ? De jeunes professeurs ont parlé de leur vision du syndicat dans leur vie au travail. Quatre axes de réflexion étaient proposés et voici un condensé de leurs propos.

L'importance du syndicat

Pour certains, « les syndicats sont devenus trop importants dans notre société, par exemple dans la fonction publique ». Les interviewés qui vont en ce sens prétendent que « les grands acquis pour les salariés ont été effectués depuis quelque temps déjà et que les syndicats ont maintenant un rôle de maintien de ces acquis ».

Pour d'autres, « les syndicats ont un rôle avancé de défenseur des droits, non réservé à leurs seuls membres, un rôle sociétal axé vers le développement ». En ce sens, « les déclarations publiques sont nécessaires, ainsi que les rassemblements, marches et manifestations ». Les interviewés qui défendent cette vision avancent « que les conventions signées ont un effet direct sur les conditions de travail des non-syndiqués et que les comités syndicaux locaux sont utiles pour avancer ».

Rôle-responsabilité du citoyen syndiqué

Les interviewés s'accordent en mentionnant l'importance de « s'informer, d'être actif dans son syndicat pour qu'il se rapproche des réalités actuelles et de la nouvelle génération ». Certains vont jusqu'à avancer la nécessité pour le citoyen syndiqué « d'être politisé, au courant de l'évolution politico-économique dans un contexte de perte généralisée du sens des responsabilités citoyennes ». « Savons-nous que le nombre fait gagner les batailles? », conclut un enseignant.

Présence syndicale en milieu de travail

Si la présence de délégués dans le milieu « reconforte, guide, informe », certains notent que ceux-ci peuvent « perdre leur lien avec le quotidien de leurs membres et que les membres se sentent bien loin de cette grosse organisation réservée aux « initiés ». Ils appellent les délégués à « informer plus et dicter moins ».

Changements espérés

Certains interviewés souhaitent « une meilleure présence des jeunes professeurs dans la vie syndicale ». Ils espèrent que le syndicat réussisse à mieux « rejoindre les professeurs dans leur quotidien ».

Au final, un consensus se dessine, alors que l'on appelle les membres à comprendre que « c'est nous qui faisons vivre le syndicat... ou le faisons mourir! »

Je remercie tous ceux à qui j'ai posé une ou plusieurs de ces questions et plus spécialement Sébastien Bradet, François Gagnon, Mélanie Gagnon, et Edith Saindon, de Sainte-Foy ainsi que Jacinthe Nolin de Sorel-Tracy qui se sont gracieusement prêtés à l'interview complète.

Une réflexion sur le développement durable et la décroissance

Une action dans le monde tournée vers un idéal d'une société alternative

Alors que la question écologique est sortie des nues au cours des dernières années, le risque auquel nous sommes confrontés est que celle-ci se voie complètement absorbée par la logique capitaliste.



Hubert Forcier
Conseiller politique et agent
d'information à la FEC-CSQ
fec.forcier.hubert@csq.qc.net

Si cela devait advenir, nous aurions perdu une occasion formidable de remettre en question le mode de vie qui est le nôtre, mais nous aurions aussi à affronter un risque de catastrophe écologique véritable. L'ouvrage collectif dirigé par Yves-Marie Abraham, Louis Marion et Hervé Philippe s'intéresse à ces questions en réfléchissant aux liens et différences qui apparaissent entre la notion de développement durable et celle de décroissance soutenable. Dans le cadre de notre Conseil général de novembre prochain, nous aurons l'occasion d'entendre Yves-Marie Abraham, qui viendra nous entretenir de ce débat pour la suite du monde et de l'impact que celui-ci peut avoir sur notre discours et notre action syndicale. En prévision de cette conférence, je vous présente ici une analyse puisée à même les travaux de l'ouvrage collectif *Décroissance versus développement durable*.

Développement durable et décroissance: des liens et des divergences

Rassemblant les travaux de plusieurs intellectuels qui s'inquiètent du sort de notre monde plongé dans la logique productiviste, cet ouvrage est foisonnant et complexe. Il laisse place à des réflexions qui encouragent le développement durable, aussi bien qu'à d'autres, plus critiques, qui défendent la décroissance soutenable. Pour les tenants du développement durable, « il est à la fois nécessaire et possible de concilier respect de l'environnement, croissance économique et progrès social¹ ». De leur côté, les défenseurs de la décroissance soutenable vont plutôt prétendre qu'une véritable considération écologique ne peut

aller qu'avec une remise en cause de l'idée de croissance infinie. Ce qu'ils proposent, c'est de définir de nouveaux fondements pour notre société, et ce, afin de ré-encadrer l'économie dans la réalité sociale qui l'englobe. Comme le rappellent les auteurs, la défense de cette proposition nous amène à des lieux du débat classique sur la répartition des fruits de la production, alors justement qu'elle s'oppose aux traits principaux de notre mode de production.

La force du propos qui est porté par cet ouvrage, c'est de lier la définition que l'on se donne du développement durable et de la décroissance à l'attitude que nous avons par rapport au monde existant. Par exemple, pour Andreu Solé, il est possible d'envisager trois attitudes (conservatrice, réformiste, révolutionnaire) à l'égard du monde. Celles-ci nous permettent de situer les actions de différents intervenants par rapport à la question écologique.² Si les tenants du développement durable ont la force de poser leur action dans le monde actuel, les défenseurs de la décroissance soutenable ont la pertinence de dévoiler la mainmise du capitalisme sur le travail, sur la terre, mais aussi de plus en plus sur tout ce qui auparavant ne pouvait s'envisager sous la loupe économique. Cela les autorise à revendiquer la re-subordination de l'économie au politique.³

Consolider un discours et une action qui allie mondanité et idéalisme

Quelle est la pertinence du propos développé dans cet ouvrage collectif pour le mouvement syndical? Depuis plusieurs années, les syndicats ont démontré leur intérêt pour la cause écologique. Le mouvement syndical s'est plus favorablement affiché pour une attitude réformiste qui prône le développement durable et qui, tout en ne rejetant pas la logique productiviste, critique les revers de notre société. Cette intervention syndicale a eu le mérite de donner une visibilité nouvelle à l'écologie sur la place publique.

En agissant ainsi, le mouvement syndical s'affirme comme un acteur qui considère que nous sommes inscrits dans une société dont nous n'avons certes pas défini les contours, mais dans laquelle nous devons néanmoins situer notre action pour l'améliorer. À ce niveau, le mouvement syndical développe un réformisme aux airs pragmatiques. Toutefois, il serait vain que l'intervention syndicale ne se réduise qu'à ces paramètres. Il nous apparaît plus que nécessaire d'allier à ces penchants réformistes une action qui se nourrit et qui est propulsée par une vision d'un monde meilleur, d'une société alternative qui s'édifie en opposition à la société actuelle.

Pour mener à bien ce programme, il nous faut envisager une réflexion qui lie l'action dans le monde actuel à la consolidation d'un idéal d'un autre monde, entre une attitude réformiste et une autre plus radicale. Dans ce débat, le danger existe d'enfermer notre discours et notre action dans des catégories qu'on nous impose. La recherche sérieuse d'un « lieu d'attachement des pratiques sociales qui soit distinct de l'utilité⁴ » ne devrait en effet pas s'accompagner d'un dédain pour l'action immédiate. Le mouvement syndical devrait ainsi participer au monde actuel tout en s'engageant dans l'édification d'une société alternative. Cela représente sans doute la

meilleure manière de s'assurer que cette transformation nécessaire soit démocratique et solidaire. C'est de plus un remède efficace contre la tendance de certains à se confiner dans une vision

catastrophiste qui condamne l'action dans le cadre actuel et qui nous fige dans la peur plutôt que de nous appeler au changement.

En somme, le mouvement syndical est le mieux en mesure de prôner une attitude bicéphale sur la question écologique. Il en est ainsi en raison de son histoire qui est passée du radicalisme au réformisme, mais aussi du fait de son statut d'organisation sociale fondamentale de notre société. Il se doit de développer un discours cohérent qui démontre les limites du monde actuel pour la pérennité de la société tout en inscrivant son action dans le cadre actuel qu'il ne définit pas et dont il n'a pas choisi les contours.



1 Yves-Marie-Abraham, Louis Marion et Hervé Philippe, « Introduction », *Décroissance versus développement durable*, Montréal, Écosociété, 2011, p.7.

2 Andreu Solé, « Développement durable ou décroissance? », *Décroissance versus développement durable*, Montréal, Écosociété, 2011, p.15.

3 Michel Freitag, « Il n'y a pas de limite à l'amélioration qualitative de la vie », *Décroissance versus développement durable*, Montréal, Écosociété, 2011, p.207-208.

4 Ibid., p.211

Vie syndicale

L'enseignante et l'enseignant

« non permanent – à temps partiel » et les prestations d'invalidité

Votre contrat se termine et votre employeur vous informe qu'il ne vous versera plus de prestations d'invalidité, en invoquant que vous n'êtes pas libre pour obtenir un contrat, donc non admissible aux prestations d'invalidité. Malheureusement, plusieurs employeurs allèguent qu'un lien d'emploi est essentiel pour obtenir des prestations d'invalidité. Ainsi, à l'expiration du contrat d'engagement tous les avantages rattachés à ce contrat cessent, le droit à une prestation d'assurance-traitement n'étant qu'un accessoire au contrat d'emploi; il ne lui survit donc pas!



Nicole Campeau
Conseillère en relations
du travail
fec.campeau.nicole@csq.
qc.net

Au contraire, malgré la disposition qui indique que le contrat d'engagement d'une enseignante ou d'un enseignant non permanent ou à temps partiel prend fin automatiquement sans avis ni procédure au terme de son contrat, la convention collec-

tive traite la question rattachée au statut de l'enseignante ou de l'enseignant pour un motif d'invalidité différemment de celle relative à l'assurance-traitement.

La convention collective indique clairement que les prestations d'invalidité sont versées en fonction du traitement que l'enseignante ou l'enseignant aurait reçu s'il avait enseigné. Puisque les prestations d'invalidité sont prévues pour une durée de 104 semaines, et que la convention collective ne prévoit aucune mise à zéro au terme

d'un contrat, l'employeur doit calculer les 104 semaines en continu depuis l'absence initiale pour une situation spécifique d'invalidité ininterrompue, et ce, malgré la fin d'un contrat au sens de la convention collective.

Bref, à ce stade, l'employeur agit comme un assureur pour les 104 premières semaines. L'enseignante ou l'enseignant doit donc être couvert pour toute cette période malgré son statut.

L'enseignante ou l'enseignant invalide

a le droit d'exercer sa priorité d'emploi. La convention collective prévoit que malgré votre invalidité vous pouvez faire valoir votre priorité d'emploi sur une charge d'enseignement, vos droits et avantages vous seront reconnus lors de votre retour au travail (5-4.16 b) pour les curieuses et les curieux). En ce sens, nous comprenons que durant votre période d'invalidité vos droits perdurent puisqu'ils vous sont formellement et pratiquement reconnus dès votre retour.

138 fois... mon Dieu!

Pourquoi sommes-nous stressés dans notre vie de professeur au collégial? Pourquoi l'est-on plus que nos prédécesseurs, comme les chiffres le démontrent? Paraît-il que c'est nous qui ne savons pas gérer notre stress en nous aspergeant de divers moyens, fort adéquats par ailleurs, pour apprendre à le « gérer ». Sommes-nous si négligents, si involontaires, si ignorants de cet aspect de notre vie? Même après avoir assisté à des conférences, avoir reçu des formations, avoir lu sur le sujet, avoir suivi des cours de yoga et avoir effectué des marches le matin, pourquoi sommes-nous encore cent fois plus stressés que l'entrepreneur privé qui vient réparer notre cuisine? Pourtant, il n'a pas de salaire fixe, lui, aucune convention collective pour le protéger, lui, pas de sécurité d'emploi, lui!



Hélène Parent
Enseignante du cégep de
Sainte-Foy
hparent@cegep-ste-foy.qc.ca

Mais de quoi nous plaignons-nous?

On néglige l'origine, les multiples causes qui, prises une par une, peuvent sembler relativement bénignes, mais qui, additionnées, sapent insidieusement le moral et la résistance. L'accumulation de facteurs de stress engendre à la longue une détresse qui, elle, produit une incapacité à se protéger adéquatement et finit par se révéler par différentes attitudes, différentes maladies du corps et de l'esprit.

Entre autres causes, la perte grandissante de notre autonomie décisionnelle est une part de ce qui nous ébranle tant, même si elle nous semble invisible au quotidien. Selon la Chaire en gestion de la santé et de la sécurité au travail de l'Université Laval, l'autonomie professionnelle est un élément concourant au bien-être au travail. Pour les professeurs, l'autonomie de compétence (capacité d'utiliser ses habiletés et d'en développer de nouvelles) et l'autorité décisionnelle (possibilité de choisir comment faire son travail et de participer aux décisions qui s'y rattachent) sont à la baisse par l'intensification de l'encadrement et des contrôles. Certaines études démontrent bien que « les travailleurs ayant un faible niveau d'autonomie décisionnelle au travail présentent plus de symptômes d'anxiété et de dépression que les autres travailleurs. Ce sont des conséquences faramineuses qui affectent non seulement la santé financière des organisations, mais aussi, et surtout, la personne en détresse et son équipe de travail¹ ».

D'autres corps d'emploi souffrent de la même aggravation de leur mal-être au travail. Déjà, en 2001, la Fédération des syndicats de professionnels et professionnelles de la santé et des services sociaux (FSPPSSS) indiquait qu'il y avait des « atteintes (...) à leur autonomie profes-

sionnelle qui se traduisaient par : ingérence de leur employeur sur la manière de dispenser les services, bureaucratisation des procédures avec prolifération des mesures de contrôle, utilisation de statistiques au sens d'introduire des barèmes (...), organisation hiérarchisée du travail (...), etc.² ».

Ne me dites pas que ça ne nous ressemble pas dans notre vie au travail, en 2011.

Le professorat collégial devient de plus en plus habité par une suite d'opérations uniformisatrices qui gomment les différences. Par exemple, notons l'application du calcul des 138 heures par année (80 % du 173 h), par professeur, qui reconnaît certains aspects de leur travail qu'ils effectuent déjà. Pourquoi le calculer alors?

À ce sujet, à la clause 8-3.02 de notre Convention collective, on « reconnaît » le « temps de travail relié aux activités de concertation inhérentes à la vie pédagogique des programmes ainsi qu'aux activités pédagogiques, comme l'« encadrement des étudiantes et des étudiants, formation pédagogique, assistance professionnelle... etc. ». On y spécifie que « le département (...) répartit les activités pédagogiques inscrites dans un projet départemental » et cette répartition est soumise au Collège pour approbation³.

L'ajout de cette clause, il y a quelques années, a créé un renversement de la responsabilité professionnelle et je m'explique. Si un groupe de professeurs, en département, responsables de la formation qu'ils offrent, déterminent les tâches à effectuer

en se les répartissant selon les priorités de la formation et aussi selon les compétences, goûts et intérêts de chacun, ça se nomme et se vit comme une autonomie professionnelle de concertation.

Alors que l'application de la clause des 138 h « mesure » du temps qui intro-

duit son calcul. « À partir des priorités institutionnelles (...), le département, identifie, pondère et répartit les activités pédagogiques inscrites dans un projet⁴ ». Et comme on se connaît comme professeurs, toujours généreux de notre temps, habitués que nous sommes à nous adapter aux multiples changements, nous nous sentons obligés d'accepter toutes les demandes, même en dehors du projet départemental. Pour répondre à cette logique, peut-être devrions-nous mesurer pour de vrai, arrêtant toutes nos implications à 138 h faites? Parce qu'après, nous sommes en surtâche, non?

Comment l'employeur peut-il utiliser cette mesure, car « à la fin de chaque année, chaque enseignant(e) fait état (...). Ces informations sont incluses dans le rap-


port annuel du département⁵ ». Pense-t-on support, soutien, contrôle?

Devrions-nous apprendre à dire non? Difficile, individuellement, de dire... Non! Mais dire non en équipe, en communauté, en fédération, au contraire! Un département qui aurait fait ses devoirs de plani-



fication du « projet annuel », comblant les 138 heures de chacun des professeurs pourrait refuser sur ce simple argument : désolés mais tous les professeurs sont à la limite de leurs implications et de leurs capacités.

- 1 Guide pour une démarche stratégique de prévention des problèmes de santé psychologique au travail, Chaire en gestion de la santé et de la sécurité du travail dans les organisations, IRSST, Université Laval.
- 2 Hélène Lebrun, *L'autonomie professionnelle, une question de sens au travail pour le personnel professionnel du réseau de la santé et des services sociaux*, CSQ, D-11008, avril 2001.
- 3 Convention collective FEC, 2010-2015
- 4 Convention collective FEC, 2010-2015
- 5 Convention collective FEC, 2010-2015



La CSQ et la FEC font de vous quelqu'un de privilégié depuis 25 ans!


POUR VOS ASSURANCES AUTO ET HABITATION ET ENTREPRISE, PROFITEZ DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS ET D'UNE VALEUR SÛRE À TOUS POINTS DE VUE

Le partenariat entre **Les protections RésAut CSQ** et La Personnelle vous donne accès au plus important assureur de groupe auto et habitation au Québec et l'un des leaders au pays. Voilà qui est tout à votre avantage.

- **Tarifs compétitifs et inférieurs** à ceux normalement offerts au grand public.
- **Protections personnalisées** selon vos besoins.
- **Service de première classe** grâce aux agents d'assurances certifiés et à une équipe d'indemnisation disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.


Demandez une soumission
1 888 GROUPES
 (1 888 476-8737)
csq.lapersonnelle.com/25ans

™ Marque de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances.





Assureur choisi par la CSQ
depuis 25 ans!



Le premier Forum social bas-laurentien : un succès mobilisateur qui aura des suites



Jean-François Girard
Coordonnateur et enseignant au
Cégep de Rimouski
Jean-Francois.Girard@cegep-rimouski.qc.ca

Tenu à Esprit-Saint du 30 septembre au 2 octobre 2011, le premier Forum social bas-laurentien a accueilli 480 personnes. Tel qu'espéré, l'événement a été un moment intense d'échanges et de débats stimulants et mobilisateurs pour la société civile de la région.

Les participants sont repartis enchantés par la pertinence et la profondeur des échanges, par la qualité de la programmation et par l'efficacité de l'organisation. L'esprit festif y était et la fibre militante et engagée vibrerait allègrement. Le comité organisateur est très satisfait du nombre et de la diversité des participants accueillis. Les personnes présentes, d'âges variés, provenaient de toutes les MRC de la région, mais aussi d'ailleurs au Québec. On y venait en tant que citoyens engagés, élus, représentants d'organismes communautaires, en provenance du milieu culturel, socio-économique, religieux, autochtone, éducationnel, syndical ou autres.

Les échanges des participants ont permis l'identification de plusieurs pistes d'actions réalistes portant sur divers enjeux du développement social régional. Les propositions

étaient toutes portées par une volonté ferme de renforcer la vitalité de la région et de concrétiser le concept d'occupation dynamique du territoire. On souhaite créer des liens plus forts en passant par un véritable réseautage des mouvements sociaux, afin d'augmenter la force de frappe des différentes luttes et revendications en cours et à venir. On retrouvera, au cours de l'automne, sur le site Internet du Forum social bas-laurentien (www.forumsocial-baslaurentien.org), les actes du forum ainsi qu'un manifeste qui reprendra les enjeux et les priorités qui ont été identifiés durant cette fin de semaine historique. Chaque citoyen et organisation intéressés deviendra alors responsable de s'approprier les conclusions et les propositions issues du Forum. Chacun choisira celles qui l'interpellent et définira comment il désire les faire vivre et avec quels partenaires. Les suites concrètes du Forum social bas-laurentien et les gains tangibles qui en découlent sont entre les mains de la société civile régionale.

Le SEECR est, rappelons-le, l'un des principaux groupes à l'origine du Forum social bas-laurentien. Ce sera aussi assurément une des premières organisations à s'approprier le bilan du Forum et à s'investir dans la réalisation

d'actions concrètes en accord avec son engagement syndical et social, branché sur le milieu régional.

Le comité organisateur du Forum a osé l'utopie d'Esprit-Saint... il a relevé le défi et gagné son pari! Le rêve est devenu réalité. Le lieu et l'histoire des luttes de résistance des Opérations Dignité ont porté l'élan du Forum. Croyant au projet, la population du village a offert un accueil chaleureux. Elle estime que le Forum aura laissé

une marque indélébile dans le village, mais aussi dans le milieu rural régional aux prises avec les défis qu'impose la dévitalisation.

Le comité organisateur remercie chaleureusement la population d'Esprit-Saint, tous les bénévoles, les nombreux partenaires ainsi que les personnes qui ont pris part à cet événement qui a su réchauffer le Bas-Saint-Laurent!

Lors de la plénière, les mots de la fin se résumèrent ainsi: « Osons l'utopie, continuons de rêver, de déranger et passons à l'action! » et « en route vers la tenue d'un deuxième forum social régional dans quelques années! »



Vie syndicale

Tourné vers l'avenir – Le dossier de Soins infirmiers



Frances Dionne
2^e Vice-présidente à la FEC-CSQ
DIONNE.FRANCES@cgmatane.qc.ca

Si la dernière négociation fut la plus intéressante pour les enseignantes et enseignants de la FEC-CSQ depuis les vingt dernières années, quelques dossiers, dont celui de Soins infirmiers – Enseignement clinique, n'ont pu être réglés avant la signature de notre convention 2010-2015. Cependant, ce dossier ayant été jugé important, il a été confié au Comité consultatif sur la tâche (CCT) le mandat de proposer un ou des modèles de calcul de la CI adapté aux réalités de l'enseignement en Soins infirmiers, en particulier de l'enseignement clinique, d'analyser la problématique des stages en Soins infirmiers, notamment les journées d'orientation et enfin, de faire au plus tard 18 mois après la signature de la convention collective, des recommandations à leurs parties respectives.

Nos responsables de ce dossier, M^{me} Diane Dufour et M. Louis-Philippe Paulet ont invité des enseignantes et enseignants en Soins infirmiers de nos collèges à participer à une rencontre de travail qui s'est tenue le vendredi 23 septembre 2011. Les participantes et participants ont décrit la situation et l'articulation du programme dans leurs collèges respectifs dans le but de mieux cerner et mettre en contexte les problématiques propres à l'enseignement clinique observées depuis plusieurs années et qui alourdissent leur tâche et leur niveau de responsabilités. Selon deux participantes, Mesdames Sylvie Huot et Suzy Lebreux du cégep de Matane, « cette première rencontre de travail a été enrichissante et a permis d'échanger sur les réalités vécues dans chaque cégep de notre Fédération et de recueillir les différents modèles actuels de la réparti-

tion de la charge qui ne sont plus assez représentatifs de la réalité du travail ».

L'enseignement clinique aux étudiantes et étudiants est un élément central du programme de Soins infirmiers et il est difficile de dégager des pratiques idéales applicables à tous les collèges, chaque collègue devant s'adapter aux contraintes de ses milieux de stage. L'enseignement et la réalité du programme de Soins infirmiers se différencient à certains égards des autres programmes collégiaux. Cette réalité a aussi passablement évolué depuis les dernières années, notamment en raison du virage ambulatoire et des hausses d'inscriptions dans les collèges et les universités. Ces différences et les conséquences qu'elles entraînent n'ont jamais au fil du temps été reconnues par le MELS. Avec la partie patronale, nous aurons la chance d'analyser la situation visant à apprécier ces particularités. Comment est-ce que la multiplication des milieux de stages, le nombre et le temps de déplacement vers ces milieux et la hausse du nombre de journées d'orientation — *journées non reconnues à la charge de travail ou rémunérées* — ont un impact sur les conditions de travail? Comment est-ce que le travail de préparation

et d'adaptation dans le cadre des stages a-t-il évolué et quels en sont les impacts?

Voilà donc un exemple de questions auxquelles il faudra répondre et sur lesquelles va se pencher le comité pour ultimement faire ses recommandations.

Une première rencontre avec la partie patronale aura lieu le 21 octobre. Une deuxième rencontre de travail avec les enseignantes et les enseignants est également prévue pour le 11 novembre prochain. Elle servira à poursuivre nos échanges sur les différentes facettes et problématiques uniques à l'enseignement clinique dans la discipline de Soins infirmiers.



Les personnes ayant participé à la rencontre du 23 septembre 2011

L'ENJEU EXPRESS
Volume 6, Numéro 1
Octobre 2011

Publication officielle de la Fédération des enseignantes et enseignants de CEGEP (FEC-CSQ)

Siège social :
9405, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1L 6P3
Téléphone : 514 356-8888
Télécopie : 514 354-8535
Courriel : fec@csq.qc.net
Site Web : www.fec.csq.qc.net

Rédacteur en chef : Hubert Forcier
Comité de rédaction : Pierre Girouard et
Hélène Parent
Secrétariat : Nathalie Hodge
Design graphique : Denis Bernard
Graphisme : Atelier Imagic

Responsable de la production :
Sylvie Bouchard
Impression : Imprimerie Budget
Tirage : 2800 exemplaires
Dépôt légal : Bibliothèque nationale
du Québec

**Fédération
des enseignantes
et enseignants
de CEGEP (CSQ)**